

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Pressure Sensitive Tapes

Toolwright 3R, 5R, Teflease MG2, MG2R, MG2A, MG2E Yellow, MG2 Orange, Wrightlease 2, 2R, Wrighlease 4, Toolwright 3, 5, Tooltec A005, A007, A012, Tooltec CS5, CA5, TFG---AH series

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Article: Ruban adhésif sensible à la pression

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société:

Airtech International, Inc.
5700 Skylab Road
Huntington Beach, CA 92647
E-mail: airtech@airtechintl.com
Site web: www.airtechonline.com
Téléphone: +1 714.899.8100
Service responsable de l'information:
Téléphone: +1 714.899.8100
E-mail: airtech@airtechintl.com

Airtech Europe Sarl
Zone industrielle Haneboesch
L-4562 Differdange
Luxembourg
Site web: www.airtech.lu
Téléphone: +352 582.282
Service responsable de l'information:
Téléphone: +352 582.282
E-mail: sales@airtech.lu

Airtech Advanced Materials UK Ltd.
The Causeway
Broadway Business Park
Chadderton, Oldham
OL9 9XD United Kingdom
Site web: www.airtech-amg.co.uk
Téléphone: +44 161.947.1610
Service responsable de l'information:
Téléphone: +44 161.947.1610
E-mail: sales@airtech-amg.co.uk

Airtech Asia Ltd.
No. 161 of Anyuan Rd
Chagugang County
Wuqing District
301721, Tianjin, P.R. China
Site web: www.airtech.asia
Téléphone: +86 22 8862 9800
Télécopie: +86 22 8862 9900
Service responsable de l'information:
Téléphone: +86 22 8862 9800
E-mail: airtech.asia@airtechasia.com.cn

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC EMERGENCY PHONE:
France: +(33)-975181407
Belgique (Brussels): +(32)-28083237
Luxembourg: +(352)-20202416
International: +1 703-741-5970

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Produit non soumis à la classification et au marquage de risque.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

néant

Pressure Sensitive Tapes

Numéro de matière 1092

Page: 2 de 8

2.3 Autres dangers

A des températures élevées, des vapeurs toxiques peuvent être émises. Ne pas inspirer les vapeurs. L'inhalation des fumées et gaz de combustion peut provoquer la fièvre de vapeur de polymère avec des symptômes passagers similaires à la grippe accompagnés par la fièvre et frémissements (de fièvre). Pendant la transformation, p. ex. la coupe, le sciage ou le ponçage, il peut se dégager des particules et de poussières. Éviter une inhalation des poussières, car même inertes, elles peuvent perturber la fonction des organes respiratoires.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Article: Ruban adhésif sensible à la pression

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

En cas d'inhalation: En cas d'inhalation de produits de décomposition, transporter la victime à l'air frais et l'allonger au calme. En cas de problème respiratoire, appeler tout de suite un médecin.

Après contact avec la peau: Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Contact avec les yeux: En cas d'irritation par les vapeurs dégagées pendant le traitement: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion: Aucune voie d'absorption possible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation:
Les brouillards et vapeurs dégagés en cas de surchauffe peuvent avoir un effet irritant sur les voies respiratoires. L'inhalation des fumées et gaz de combustion peut provoquer la fièvre de vapeur de polymère avec des symptômes passagers similaires à la grippe accompagnés par la fièvre et frémissements (de fièvre).
Les symptômes suivants peuvent apparaître: Irritation nez, pharynx, poumon toux, indisposition, dyspnée, maux de tête, vertiges, nausée, vomissement. Les symptômes se présentent généralement après deux heures et disparaissent après au bout de 36 à 48 heures. En cas d'une exposition prolongée: Risque d'affections hépatiques et rénales.

Après contact avec la peau: Démangeaisons de la peau
Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.

Après contact avec les yeux: Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

A des températures élevées, des vapeurs toxiques peuvent être émises. (> 380 °C)
Un fort échauffement déclenche / En cas d'incendie, risque de dégagement de: Fluorure d'hydrogène, Difluorure de carbonyle, Tétrafluoréthylène, hexafluoropropylène, perfluorisobutylène, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Circonscrire la zone de danger. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard. En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.
À transformation ultérieure: Éviter toute formation de vapeur ou d'aérosol. Éviter toute inhalation et tout contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Veiller à une bonne ventilation, notamment dans des locaux fermés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

À transformation ultérieure: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter toute formation de vapeur ou d'aérosol. Éviter toute inhalation et tout contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Respecter les règles générales de prévention incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver dans un endroit frais. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Protéger de radiations solaires. Stocker à température ambiante.

Conseils pour le stockage en commun:

Matières incompatibles: Bases fortes, acides forts, oxydants forts.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

Type	Valeur limite
France: VME	3,5 mg/m ³ (Valeur limite de poussière, fraction respirable)
France: VME	7 mg/m ³ (Valeur limite de poussière, fraction inhalable)

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Se protéger des effets des vapeurs et poussières (à transformation ultérieure): Utiliser une aspiration locale.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:	une protection respiratoire n'est pas nécessaire si la pièce est bien ventilée. À transformation ultérieure: En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!
Protection des mains:	Recommandation: Gants de protection conforme à la norme NF EN 374. Type de gants: caoutchouc nitrile (0,11 mm) Période de latence: 480 min. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
Protection oculaire:	À transformation ultérieure (recommandé): Lunettes de protection conformes à la norme EN 166.
Protection corporelle:	À transformation ultérieure (recommandé): Porter un vêtement de protection approprié.
Mesures générales de protection et d'hygiène:	Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. À transformation ultérieure: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inspirer les vapeurs. Ne pas respirer les poussières.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	Forme: solide
Couleur:	différents
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.

Pressure Sensitive Tapes

Numéro de matière 1092

Page: 5 de 8

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

Aucune donnée disponible

Point éclair/plage d'inflammabilité:

Aucune donnée disponible

La température de décomposition:

Aucune donnée disponible

pH:

Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique:

Aucune donnée disponible

Solubilité dans l'eau:

insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

Tension de vapeur:

Aucune donnée disponible

Densité:

Aucune donnée disponible

Densité de la vapeur:

Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules:

Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes:

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Indications diverses:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cf. rubrique: Possibilité de réactions dangereuses.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de radiations solaires. Éviter la formation de poussière. Éviter toute formation de vapeur ou d'aérosol.

10.5 Matières incompatibles

Bases fortes, acides forts, oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Un fort échauffement déclenche / En cas d'incendie, risque de dégagement de: Fluorure d'hydrogène, Difluorure de carbonyle, Tétrafluoréthylène, hexafluoropropylène, perfluorisobutylène, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

- Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.
- Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.
- Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.
- Sensibilisation respiratoire: Manque de données.
- Sensibilisation cutanée: Manque de données.
- Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.
- Cancérogénicité: Manque de données.
- Toxicité pour la reproduction: Manque de données.
- Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.
- Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

A des températures élevées, des vapeurs toxiques peuvent être émises.

Produits de décomposition dangereux:

Fluorure d'hydrogène, Hexafluoropropène, Difluorure de carbonyle,

Symptômes

En cas d'inhalation:

Les brouillards et vapeurs dégagés en cas de surchauffe peuvent avoir un effet irritant sur les voies respiratoires. L'inhalation des fumées et gaz de combustion peut provoquer la fièvre de vapeur de polymère avec des symptômes passagers similaires à la grippe accompagnés par la fièvre et frémissements (de fièvre).

Les symptômes suivants peuvent apparaître: Irritation nez, pharynx, poumon toux, indisposition, dyspnée, maux de tête, vertiges, nausée, vomissement. Les symptômes se présentent généralement après deux heures et disparaissent après au bout de 36 à 48 heures. En cas d'une exposition prolongée: Risque d'affections hépatiques et rénales.

Après contact avec la peau: Démangeaisons de la peau

Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.

Après contact avec les yeux: Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses:

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Le produit n'est pas biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 07 02 13 = Déchets plastiques

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Ne pas enlever l'étiquette avant que le conteneur ne soit soigneusement nettoyé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:
La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- CAS: Service des résumés chimiques
- CE: Communauté européenne
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- EN: Norme européenne
- EQ: Quantités exceptées
- IATA: Association du transport aérien international
- IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
- IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
- TSCA: Loi sur le contrôle des substances toxiques
- vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Cette fiche ne peut couvrir toutes les situations pouvant se présenter à l'utilisateur lors de la transformation. Chaque étape opérationnelle doit donc être examinée pour déterminer si des précautions supplémentaires s'imposent et lesquelles. Toutes les informations relatives à la santé et à la sécurité contenues dans cette fiche doivent être mises à la disposition de vos collaborateurs et de vos clients. Il relève de votre responsabilité d'exploiter ces informations pour rédiger des consignes d'utilisation appropriées et d'organiser des stages adéquats pour vos salariés.

Les conditions et les méthodes d'utilisation se trouvant hors de notre périmètre de contrôle, nous en rejetons toute responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité civile pour l'utilisation du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Toutes les indications et remarques sont faites sans aucune garantie concernant l'exactitude de l'information, les risques lors de l'application du produit ou les résultats de cette application.